Analyse comparative et contexte élargi

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Les douze parties précédentes décrivent la Suisse et Singapour l'une après l'autre. Cette partie place les deux systèmes côte à côte. Elle élargit ensuite la perspective aux juridictions qu'une entreprise suisse ou singapourienne active dans les actifs numériques ne peut ignorer : l'Union européenne avec MiCA, Hong Kong, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Émirats arabes unis. Derrière elles se trouvent les organismes de normalisation internationaux, dont les textes réapparaissent tôt ou tard à Berne et à Shenton Way. L'objectif est pratique. Un fondateur, un gestionnaire de fonds ou un family office choisit rarement entre Zoug et Singapour dans l'abstrait. Le choix se fait face à un marché qui comprend des clients à Francfort, des cocontractants à Hong Kong, des banques qui appliquent les règles de Bâle et des autorités fiscales qui échangent des informations dans le cadre de l'OCDE.

Le chapitre I compare les deux places selon les sept axes annoncés dans la partie A, chapitre V : la nature juridique de l'actif, le périmètre des licences, la conservation et la protection en cas d'insolvabilité, les obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fiscalité, l'exécution forcée et les sanctions, et la succession. Chaque axe fait l'objet d'un exposé et d'un tableau comparatif. Lorsqu'une autre

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

partie de cet ouvrage traite un point en profondeur, la comparaison reste brève et y renvoie. Le chapitre se termine par une lecture des sept axes pris ensemble, car la décision à laquelle un client est confronté ne se joue jamais sur un seul axe.

Les chapitres II à IV se tournent vers les troisième et quatrième pôles, et au-delà. MiCA importe pour une entreprise suisse ou singapourienne parce que ses clients sont européens et que ni la Suisse ni Singapour ne bénéficient du passeport européen. Hong Kong importe parce que les clients le comparent chaque semaine à Singapour et parce que l'admission de l'auteur au barreau de Hong Kong influence sa manière de répondre. Les États-Unis, le Royaume-Uni et les Émirats importent parce que leurs règles sur les stablecoins et sur la structure des marchés sont devenues les points de référence à l'aune desquels on lit désormais les règles suisses et singapouriennes.

Le chapitre V présente le niveau mondial : la recommandation 15 du GAFI et la travel rule, le cadre 2023 du Conseil de stabilité financière, la norme prudentielle du Comité de Bâle, les recommandations de l'OICV (IOSCO) et le Crypto-Asset Reporting Framework de l'OCDE. Pour chacun, le chapitre montre où le texte a abouti en droit suisse et en droit singapourien, car le praticien qui connaît la source peut prévoir la prochaine modification du droit interne. Le chapitre VI, enfin, se demande ce que l'« arbitrage réglementaire » signifie légitimement. Il s'achève sur une matrice de décision pour dix modèles d'affaires, de la plateforme d'échange au logiciel de portefeuille, que les lecteurs peuvent utiliser comme premier filtre avant de passer à la partie P consacrée à la structuration.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.